

ASSEMBLÉE DES GOUVERNEURS**RÉSOLUTION 2002-4-AG-R-38*****Attribution du titre de docteur honoris causa de l'Université du Québec, sous l'égide de l'Université du Québec à Trois-Rivières***

adoptée par l'Assemblée des gouverneurs de l'Université du Québec lors de la réunion (2002-4-AG) tenue par conférence téléphonique le 10 avril 2002.

VU l'article 4 de la *Loi sur l'Université du Québec*;

VU l'article 192 du règlement général 3 *Les études de cycles supérieurs et la recherche* concernant le pouvoir de l'Assemblée des gouverneurs d'émettre des titres de docteur honoris causa;

VU la résolution 2001-7-AG-R-53 de l'Assemblée des gouverneurs, en date du 23 mai 2001, adoptant le document intitulé *Attribution du titre de docteur honoris causa de l'Université du Québec*;

VU l'article 2.8 de la politique d'attribution du titre de docteur honoris causa de l'Université du Québec;

VU la résolution 2002-3-CEX-R-14 du Comité exécutif de l'Université du Québec, en date du 13 mars 2002, recommandant à l'Assemblée des gouverneurs d'attribuer le titre de docteur honoris causa de l'Université du Québec, sous l'égide de l'Université du Québec à Trois-Rivières, à monsieur Georges Brossard;

VU la résolution 2002-CA466-22.01-R4454 du Conseil d'administration de l'Université du Québec à Trois-Rivières, en date du 25 mars 2002, recommandant à l'Assemblée des gouverneurs d'attribuer le titre de docteur honoris causa de l'Université du Québec, sous l'égide de l'Université du Québec à Trois-Rivières, à monsieur Georges Brossard;

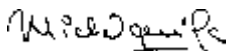
Sur la proposition de Mme Claire Verret de la Durantaye, appuyée par M. Pierre Lapointe,

IL EST RÉSOLU :

D'attribuer le titre de docteur honoris causa de l'Université du Québec, sous l'égide de l'Université du Québec à Trois-Rivières à monsieur Georges Brossard pour son mérite exceptionnel et pour son implication exemplaire dans l'éducation populaire aux sciences et à la nature, particulièrement à l'endroit des jeunes; pour son apport remarquable à l'idéal de formation et de recherche universitaires dans le domaine de l'entomologie et de l'écologie des insectes piqueurs, qui est aussi un créneau distinctif de l'Université du Québec à Trois-Rivières; pour l'exemple qu'il donne au monde scientifique et à la société en général à l'égard de la diffusion et de la vulgarisation du savoir; pour la qualité et le rayonnement de ses initiatives, notamment l'*Insectarium* de Montréal et une série d'émissions télévisuelles unique sur les insectes; pour sa contribution à l'exploration et à la découverte du monde des insectes, qu'il fait découvrir dans son milieu et sur la scène internationale.

ADOPTÉE

Le secrétaire général,



Michel Quimper